

DEPARTEMENT
DU RHONE

DE LA COMMUNE D'YZERON

Séance du 10 Septembre 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 12	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 12

DATE DE LA CONVOCATION : 6 Septembre 2024
--

L'an deux mil vingt quatre et le dix septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : Agnès NELIAS - Fabien CAFFIER - Fabrice FOURDIN - Jocelyne DAVIRON RADIX - Olivier AIGLON - Guy LHOPITAL - Virginie BLUM

Etaient absents : Yves BELTRAN (pouvoir à Fabrice FOURDIN) - Valérie DEJOUR (pouvoir à Christian RULLIAT) - Fanny CHABRAN (pouvoir à Fabien CAFFIER) - Pierre DURAND (pouvoir à Agnès NELIAS)

Secrétaire de séance : Virginie BLUM

D/2024-081

Objet de la délibération : Autorisation à Madame la Maire pour la signature avec le SOL de la Charte de partenariat concernant le Projet alimentaire ouest lyonnais

Madame la Maire expose que le Syndicat de l'Ouest Lyonnais a fait le choix d'élaborer la stratégie alimentaire du territoire de façon collaborative, en conviant tous les acteurs locaux à partager leurs idées. Le cadre stratégique du PAT de l'Ouest Lyonnais pour la période 2023-2030 s'articule ainsi autour de 5 grands axes :

- Favoriser le renouvellement et la transmission d'exploitations agricoles diversifiées en mobilisant le foncier agricole,
- Soutenir le développement d'une agriculture diversifiée, durable et résiliente répondant aux enjeux de la transition climatique et alimentaire de l'Ouest Lyonnais,
- Structurer des filières agricoles et alimentaires de proximité, durables et attractives,
- Sensibiliser les habitants et acteurs au système alimentaire local et permettre un accès digne à une alimentation choisie et de qualité pour tous,
- Animer et mettre en oeuvre le projet alimentaire territorial de l'Ouest Lyonnais, en impliquant l'ensemble des acteurs du système alimentaire.

La mise en oeuvre opérationnelle de ce projet alimentaire territorial se veut partenariale.

Le SOL souhaite en effet s'appuyer sur une dynamique collective, en valorisant les initiatives des partenaires mobilisés autour d'un même objectif : « Bien produire et bien manger sur le territoire de l'Ouest Lyonnais ». Cette charte de partenariat affirme ainsi l'engagement des signataires à se mobiliser dans cette démarche collective et ambitieuse, pour un système alimentaire plus durable. La signature de la charte permet d'obtenir la reconnaissance du travail mis en oeuvre par le signataire et l'utilisation du label « Engagé pour bien produire et bien manger » pour valoriser les actions déclinées dans cette charte de partenariat.

Madame la Maire présente le projet de Charte de partenariat, qui engagera la commune à :

- Être relais de la stratégie du Projet alimentaire de l'Ouest Lyonnais et de sa communication au sein de ses réseaux, et auprès des usagers et citoyens,
- Mettre en oeuvre des actions, en fonction de ses compétences permettant d'atteindre les objectifs du PAT de l'Ouest Lyonnais :

=) Augmenter l'approvisionnement local et bio du restaurant scolaire

- =) Participer à des formations et groupes d'échanges à destination des cuisiniers pour favoriser une alimentation de qualité et soutenable aux niveaux économique, environnemental et social
- =) Créer et animer un groupe communal agricole pour favoriser les échanges entre agriculteur.ices et avec la commune
- =) Soutenir le renouvellement des générations sur les fermes existantes
- =) Pérenniser le nouveau marché hebdomadaire pour faciliter l'accès aux habitants à des produits locaux et de saison

- Apposer le label « Engagé pour bien produire et bien manger » dans la communication sur ses actions s'inscrivant dans la stratégie alimentaire,
- Identifier une personne référente, au sein de la structure, pour suivre le PAT de l'Ouest Lyonnais,
- Informer le SOL des actions que ma structure mène ou dont j'ai connaissance, en lien avec les ambitions du PAT,
- S'impliquer dans la gouvernance du PAT de l'Ouest Lyonnais en participant aux rencontres mises en place dans ce cadre (a minima 1 par an),
- Contribuer au suivi et à l'évaluation du PAT de l'Ouest Lyonnais en remplissant annuellement une fiche transmise par le SOL.

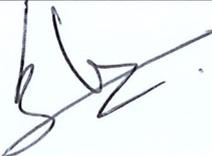
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION,

AUTORISE Madame la Maire à signer avec le SOL, la Charte de partenariat concernant le Projet alimentaire Ouest lyonnais (en annexe), ainsi que tous documents afférents,

CHARGE Madame la Maire de l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus



Virginie BLUM Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
-----------------------------	---	---------------------------------	---

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le : **16 SEP. 2024**
Publication ou notification du : **16 SEP. 2024**
Publication site internet le : **16 SEP. 2024**
Affichage liste des délibérations le : **16 SEP. 2024**

Charte de partenariat

entre le



SYNDICAT DE L'OUEST LYONNAIS

et



EN PARTENARIAT AVEC



DANS LE CADRE DU



AVEC LE SOUTIEN DE





Cap sur une alimentation locale, de qualité et accessible!



Florent Chirat

Vice-président du Syndicat de l'Ouest Lyonnais
en charge de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

“ Dans un monde en transition, nous avons collectivement, de nombreux défis à relever. Comment maintenir et développer une agriculture diversifiée qui s'adapte et résiste au changement climatique ? Qui répond à nos besoins et à ceux de la métropole lyonnaise ? Comment proposer une alimentation locale, de qualité et accessible à tous ? Qui rapproche les producteurs des consommateurs ? Et, comment travailler ensemble pour définir le modèle agricole et alimentaire de demain ?
Voici les grands enjeux du Projet Alimentaire de l'Ouest Lyonnais : un concentré d'actions concrètes, du champ à l'assiette, pour bien produire et bien manger ! ”

Le territoire de l'Ouest Lyonnais s'est engagé depuis 2021 dans une démarche de **Projet Alimentaire Territorial (PAT)***.

La démarche est pilotée par le Syndicat de l'Ouest Lyonnais en lien étroit avec ses quatre Communautés de communes membres, ainsi que de nombreux acteurs publics et privés. Objectif : adapter au mieux le projet aux richesses et enjeux du territoire.

**Tous mobilisés
grâce au PAT !**



Collectivités



Associations



Agriculteurs



Consommateurs



Transformateurs



Restaurateurs



Distributeurs

Le PAT de l'Ouest Lyonnais travaille également en coopération avec les territoires voisins : la Communauté de communes des Monts du Lyonnais, la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien, la Communauté de communes Saône-Beaujolais ou la Métropole de Lyon, ainsi que le Département du Rhône.

* Prévu dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (Art 39), les projets alimentaires territoriaux sont des outils au service des collectivités pour faire de l'alimentation un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles sur le territoire : les politiques foncières et d'urbanisme, économiques, sociales, environnementales, de santé publique, etc.

Au menu de l'Ouest Lyonnais

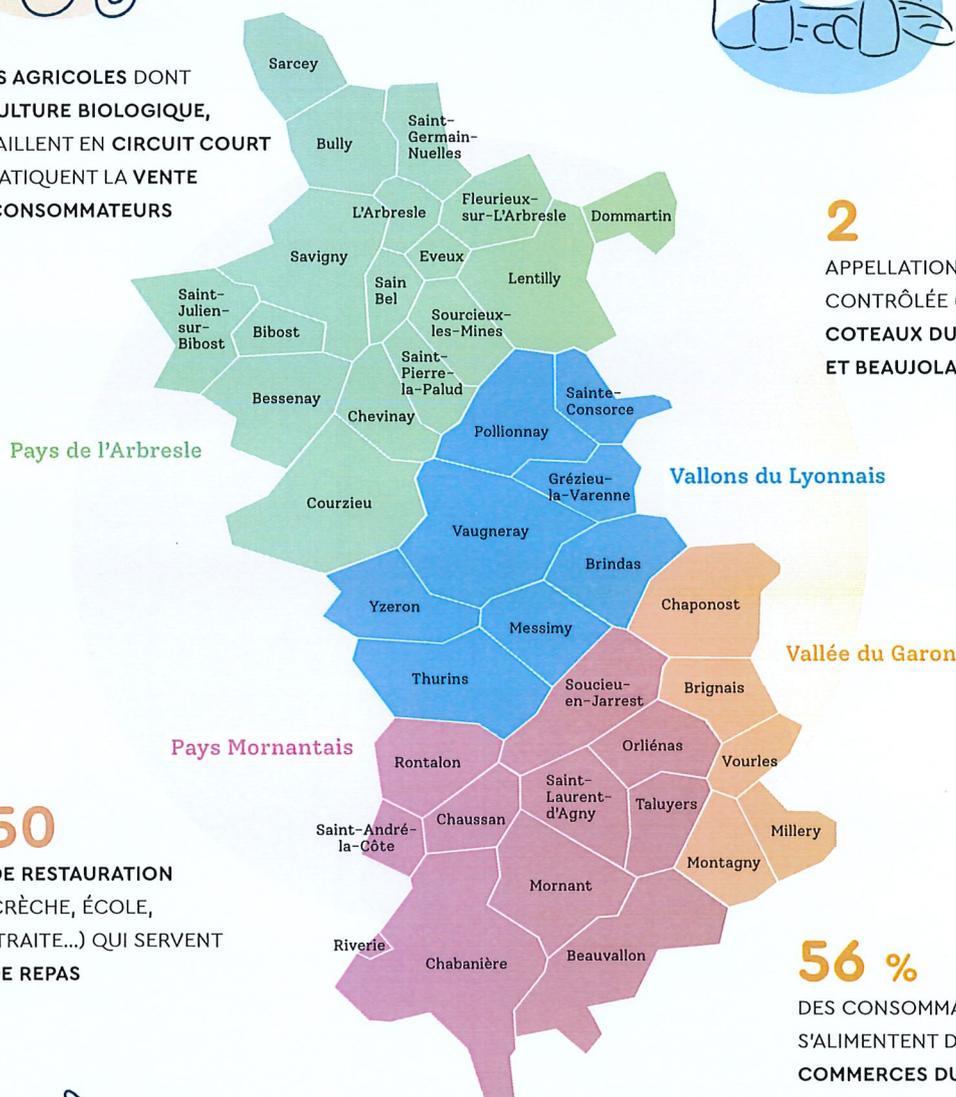


750

EXPLOITATIONS AGRICOLES DONT
21 % EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE,
58 % QUI TRAVAILLENT EN CIRCUIT COURT
ET 32 % QUI PRATIQUENT LA VENTE
DIRECTE AUX CONSOMMATEURS

148

MILLIONS DE REPAS
CONSOMMÉS CHAQUE ANNÉE
POUR **135 000** HABITANTS



2

APPELLATIONS D'ORIGINE
CONTRÔLÉE (AOC)
COTEAUX DU LYONNAIS
ET BEAUJOLAIS

ENVIRON **250**

STRUCTURES DE RESTAURATION
COLLECTIVE (CRÈCHE, ÉCOLE,
MAISON DE RETRAITE...) QUI SERVENT
2,6 MILLIONS DE REPAS

56 %

DES CONSOMMATEURS
S'ALIMENTENT DANS LES
COMMERCE DU TERRITOIRE



ENVIRON **60 KG**

DE GASPILLAGE ALIMENTAIRE
PAR HABITANT, CHAQUE ANNÉE

Des ambitions fixées collectivement

Le Syndicat de l'Ouest Lyonnais a fait le choix d'élaborer la stratégie alimentaire du territoire de façon collaborative, en conviant tous les acteurs locaux à partager leurs idées. Le cadre stratégique du PAT de l'Ouest Lyonnais pour la période **2023-2030** s'articule ainsi autour de **5 grands axes** :



Favoriser le renouvellement et la transmission d'exploitations agricoles diversifiées en mobilisant le foncier agricole

Accompagner le renouvellement et la diversité des exploitations agricoles et mettre en place des réseaux locaux favorisant la circulation de l'information.

- Préserver l'usage du foncier agricole en déclinant une stratégie foncière et des outils adaptés.



Soutenir le développement d'une agriculture diversifiée, durable et résiliente répondant aux enjeux de la transition climatique et alimentaire de l'Ouest Lyonnais

Favoriser une dynamique collective intégrant les enjeux alimentaires de l'Ouest Lyonnais.

- Réussir la transition agroécologique de l'agriculture de l'Ouest Lyonnais.

- Pérenniser des systèmes de productions durables préservant les ressources du territoire.



Structurer des filières agricoles et alimentaires de proximité, durables et attractives

Développer des dynamiques collectives pourvoyeuses de main-d'œuvre et accompagner l'emploi.

- Développer des filières équitables, pérennes et diversifiées sur l'Ouest Lyonnais, en lien avec les territoires voisins.

- Rendre les filières plus résilientes face aux aléas et aux ressources contraintes.

- Sécuriser un approvisionnement de qualité et durable de la restauration collective par les filières agricoles et alimentaires de proximité.



Sensibiliser les habitants et acteurs au système alimentaire local et permettre un accès digne à une alimentation choisie et de qualité pour tous

Sensibiliser, informer les citoyens et les consommateurs aux enjeux agricoles, alimentaires et climatiques et favoriser l'expérimentation.

- Permettre l'accès digne à une alimentation choisie et de qualité pour tous les habitants et favoriser son accessibilité physique.

- Lutter contre le gaspillage alimentaire.

- Promouvoir et valoriser les productions agricoles et savoir-faire du territoire.



Animer et mettre en œuvre le projet alimentaire territorial de l'Ouest Lyonnais, en impliquant l'ensemble des acteurs du système alimentaire

Piloter et coordonner la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial de l'Ouest Lyonnais.

- Favoriser l'appropriation des enjeux du système alimentaire de l'Ouest Lyonnais et la mise en réseau des acteurs.

- Développer des coopérations infra et supra territoriales pour construire un système alimentaire territorialisé et durable.

Une mise en œuvre partenariale



La mise en œuvre opérationnelle de ce projet alimentaire territorial se veut également partenariale. Le SOL souhaite en effet s'appuyer sur une dynamique collective, en valorisant les initiatives des partenaires mobilisés autour d'un même objectif : « Bien produire et bien manger sur le territoire de l'Ouest Lyonnais ».

Cette charte de partenariat affirme ainsi l'engagement des signataires à se mobiliser dans cette démarche collective et ambitieuse, pour un système alimentaire plus durable.

La signature de la charte permet d'obtenir la **reconnaissance** du travail mis en œuvre par le signataire et l'**utilisation du label** « Engagé pour bien produire et bien manger » pour valoriser les actions déclinées dans cette charte de partenariat.

Les engagements du Syndicat de l'Ouest Lyonnais

Afin de mettre en œuvre le Projet Alimentaire Territorial de l'Ouest Lyonnais, le Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL) s'engage à :

- **Porter la stratégie** du Projet Alimentaire de l'Ouest Lyonnais ;
- **Mettre en œuvre les actions relevant de ses compétences et de son champ d'action ;**
- **Animer la dynamique collective** et faire vivre les différentes instances de gouvernance du PAT de l'Ouest Lyonnais ;
- **Coordonner les actions du PAT de l'Ouest Lyonnais** avec les échelons infra-territoriaux et les territoires partenaires (Communautés de communes voisines, Métropole de Lyon, Département...);
- **Impulser et faciliter la mise en œuvre des actions par les acteurs du système alimentaire :** via un accompagnement personnalisé, la mise en relation avec d'autres partenaires, l'aide à la recherche de financements... ;
- **Valoriser les projets et initiatives mis en œuvre sur le territoire,** diffuser les retours d'expériences et communiquer à travers les outils du PAT ;
- **Coordonner le suivi et l'évaluation du PAT de l'Ouest Lyonnais** et veiller à la cohérence de la stratégie.

Mes engagements en tant que partenaire signataire

Après avoir pris connaissance de la stratégie du PAT de l'Ouest Lyonnais et de ses ambitions, je m'engage, en signant la charte en tant que partenaire, à :

- **Être relais de la stratégie du Projet alimentaire de l'Ouest Lyonnais et de sa communication** au sein de mes réseaux, et auprès des usagers et citoyens ;
- **Mettre en œuvre des actions**, en fonction de mes compétences permettant d'atteindre les objectifs du PAT de l'Ouest Lyonnais, et déclinées ci-dessous :
 - > Augmenter l'approvisionnement local et bio du restaurant scolaire
 - > Participer à des formations et groupes d'échanges à destination des cuisiniers pour favoriser une alimentation de qualité et soutenable aux niveaux économique, environnemental et social
 - > Créer et animer un groupe communal agricole pour favoriser les échanges entre agriculteur.ices et avec la commune
 - > Soutenir le renouvellement des générations sur les fermes existantes
 - > Pérenniser le nouveau marché hebdomadaire pour faciliter l'accès aux habitants à des produits locaux et de saison
 - >
- **Apposer le label « Engagé pour bien produire et bien manger »** dans la communication sur mes actions s'inscrivant dans la stratégie alimentaire ;
- **Identifier une personne référente**, au sein de ma structure, pour suivre le PAT de l'Ouest Lyonnais ;
- **Informier le SOL des actions que ma structure mène** ou dont j'ai connaissance, en lien avec les ambitions du PAT ;
- **M'impliquer dans la gouvernance du PAT de l'Ouest Lyonnais** en participant aux rencontres mises en place dans ce cadre (a minima 1 par an) ;
- **Contribuer au suivi et à l'évaluation du PAT de l'Ouest Lyonnais** en remplissant annuellement une fiche transmise par le SOL.

Concrètement

M'ENGAGER C'EST BÉNÉFICIER :



d'un accompagnement personnalisé

de l'équipe PAT pour vous conseiller sur vos projets



d'une mise en réseau

avec les autres partenaires signataires de la charte pour favoriser la coopération et les retours d'expérience



d'une valorisation de vos actions

au sein des communications du PAT et à travers l'utilisation du logo du PAT

Coordonnées du référent PAT de l'Ouest Lyonnais dans votre structure

(en cas de changement sur la durée de la convention, merci d'en informer le SOL):

Nom et Prénom:

Fonction au sein de la structure:

Adresse mail:

Fait le / /20 à

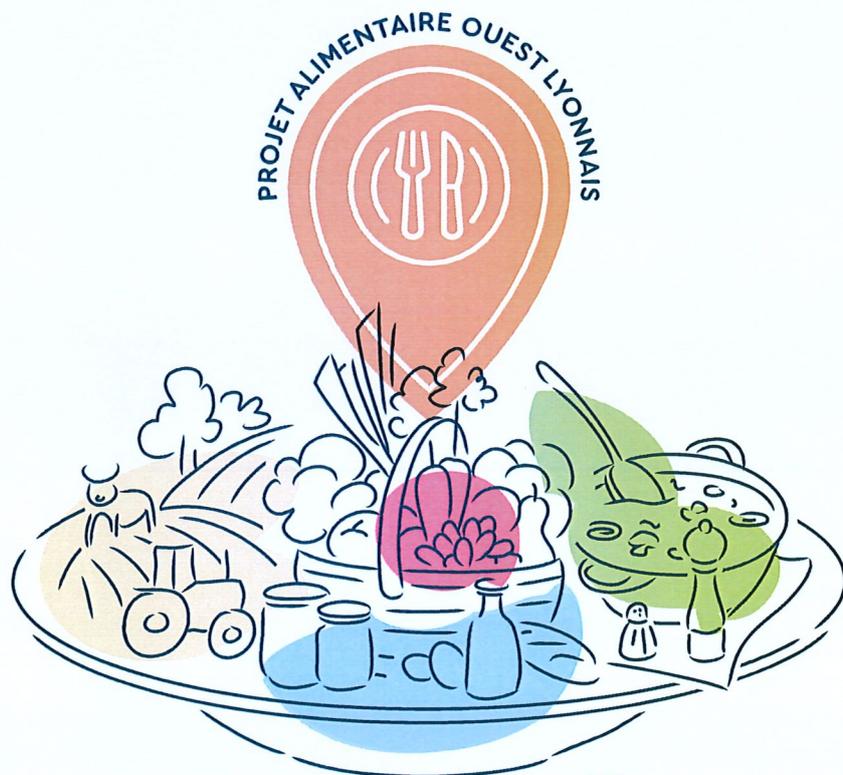
Pour le Syndicat de l'Ouest Lyonnais,
Florent CHIRAT,
VP en charge de l'alimentation,
l'agriculture et la forêt

Pour: **Madame la Maire,**
Prénom et nom: **Agnès NELIAS**
Fonction:



La charte est établie pour une durée de trois ans reconductibles tacitement à compter de sa signature. Elle pourra faire l'objet de modification par voie d'avenant. L'adhésion à la charte peut être résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'un simple courriel électronique avec accusé de réception valant notification de retrait de la démarche.





**Bien produire,
bien manger,
ça se cultive !**

Pour toute question

Contactez l'équipe du PAT de l'Ouest Lyonnais

pat@ouestlyonnais.fr

0610513982

Pour suivre toute l'actualité du Projet Alimentaire de l'Ouest Lyonnais,

Inscrivez-vous à la newsletter et rendez-vous sur

ouestlyonnais.fr

